



## Conditions Particulières pour l'utilisation de Smart Home by hornbach (Conditions Smart Home)

### 1. Champ d'application et applicabilité des Conditions Smart Home

- a. Les présentes Conditions Smart Home régissent la prestation du service SMART HOME by hornbach, tel que défini dans ce document, fourni par HORNBACH Baumarkt AG, Allemagne (ci-après : « HORNBACH »)
- b. Les présentes Conditions Smart Home s'appliquent subsidiairement aux Conditions Générales de Vente de HORNBACH correspondantes (CGV HORNBACH pour la vente en ligne et/ou CGV HORNBACH pour la vente en magasin). En cas de contradiction entre les présentes Conditions Smart Home et les CGV HORNBACH pour la vente en ligne et/ou en magasin, la disposition convenue dans les présentes Conditions Smart Home prévaut.
- c. Ne font expressément pas l'objet des présentes Conditions Smart Home :
  - i. les achats d'appareils Smart Home adaptés (actionneurs et capteurs ainsi que les dispositifs domotiques associés) ainsi que l'achat de la passerelle SMART HOME by hornbach elle-même.
  - ii. les biens et services pouvant être utilisés avec l'exploitation Smart Home, mais proposés et fournis par des tiers sur la base de leurs propres conditions contractuelles ou en tant que prestations propres. HORNBACH attire l'attention sur le fait que d'autres conditions peuvent s'appliquer à ces prestations.

### 2. Informations de contact

HORNBACH Baumarkt AG  
Hornbachstr. 11  
76879 Bornheim bei Landau/Pfalz  
Allemagne  
Registre du commerce : AG Landau, HRB 2311

Représentée par les membres du conseil d'administration : Erich Harsch (Président), Dr. Joanna Kowalska, Jan Hornbach, Nils Hornbach, Susanne Jäger, Karsten Kühn, Ingo Leiner, Dr. Andreas Schobert, Christa Theurer

Numéro d'identification TVA DE 151 116 749  
Téléphone : 06348 60-6070 (ligne fixe allemande)  
Fax : 06348 60-4000 (réseau fixe allemand)  
E-mail : [onlineshop@hornbach.de](mailto:onlineshop@hornbach.de)

### **3. Droit applicable, langue du contrat, lieu d'exécution, juridiction compétente**

- a. Toute relation contractuelle pouvant être conclue avec HORNBACH ainsi que les obligations précontractuelles sont régies par le droit matériel suisse, à l'exclusion des règles de droit international privé et de la Convention des Nations Unies du 11 avril 1980 sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM).
- b. La langue du contrat est le français.
- c. Dans la mesure où le client n'agit pas en tant que consommateur, mais dans le cadre d'une activité professionnelle ou commerciale, le lieu d'exécution des prestations contractuelles et de toute éventuelle obligation de réparation ultérieure est le siège social de HORNBACH.
- d. Le for exclusif est Bornheim bei Landau/Pfalz, en Allemagne. Les éventuels fors impératifs en faveur des consommateurs sont réservés.

### **4. Informations relatives au règlement des litiges**

HORNBACH ne participe pas aux procédures de règlement des litiges devant une entité de conciliation pour consommateurs.

### **5. Conclusion du contrat**

- a. Lors de l'achat de la passerelle SMART HOME by hornbach, y compris du micrologiciel, le client a la possibilité, s'il remplit les conditions requises, de conclure sans frais supplémentaires un contrat relatif au service Smart Home avec HORNBACH. Il en va de même lorsque le client acquiert un appareil pouvant être utilisé avec SMART HOME by hornbach sans passer par la passerelle.
- b. Le contrat est conclu lorsque le client transmet les données nécessaires à la première inscription à HORNBACH et que HORNBACH confirme cette inscription.  
Si le client n'est pas d'accord avec les Conditions Smart Home (auxquelles HORNBACH demande l'acceptation lors de la première inscription et qui sont consultables au préalable sur la passerelle SMART HOME by hornbach), il peut retourner les appareils Smart Home ainsi que la passerelle SMART HOME by hornbach dans un délai de 30 jours calendaires, contre remboursement du prix d'achat ainsi que des frais de port.

### **6. Clients**

- a. Seule une personne physique jouissant de la pleine capacité juridique et concluant le contrat en tant que consommateur (c'est-à-dire à des fins qui ne peuvent être attribuées principalement ni à son activité commerciale ni à son activité professionnelle indépendante) peut devenir client

### **7. Conditions préalables côté client**

Pour pouvoir utiliser le service SMART HOME by hornbach, le client doit remplir les conditions suivantes:

- a. Création d'un (unique) compte client HORNBACH sur le site web de HORNBACH, conformément aux CGV HORNBACH applicables au commerce en ligne qui y sont intégrées, pour toute la durée d'utilisation de SMART HOME by hornbach
- b. Les identifiants de connexion au compte client HORNBACH permettent de se connecter à la plateforme SMART HOME by hornbach, sur laquelle le client définit un mot de passe supplémentaire. Le nom d'utilisateur correspond à l'adresse e-mail enregistrée dans le compte client. Compte tenu des possibilités offertes par Smart

Home, le client doit veiller particulièrement à la confidentialité de ces identifiants, conformément aux règles acceptées lors de la création du compte client.

- i. Avec les identifiants du compte client, une première inscription sur le site Smart Home de HORNBAACH est possible une seule fois afin de créer un accès Smart Home. Un transfert de cet accès Smart Home ou une nouvelle inscription (par ex. par un tiers) n'est pas possible.
- ii. La première inscription nécessite l'acceptation des présentes Conditions Smart Home.
- c. Une connexion Internet
  - i. L'accès du client au contrôle et à la gestion des fonctions de SMART HOME by hornbach se fait exclusivement via Internet.
  - ii. Il incombe donc au client de disposer d'un accès Internet hautement disponible et fiable pour l'utilisation de Smart Home pour tous les composants de SMART HOME by hornbach.
  - iii. La portée et la sécurité de la communication entre la passerelle SMART HOME by hornbach et les appareils Smart Home dépendent de la technologie de communication utilisée. La portée de la connexion sans fil dépend également des caractéristiques individuelles du bâtiment.
- d. Passerelle SMART HOME by hornbach
- e. À moins que le client ne souhaite utiliser exclusivement des appareils pouvant être commandés via SMART HOME by hornbach sans passer par la passerelle, le client doit disposer d'une passerelle SMART HOME by hornbach commercialisée exclusivement par HORNBAACH. Celle-ci doit être connectée par câble LAN à un routeur lui-même connecté à Internet.
- f. Un appareil mobile compatible, répondant aux exigences actuelles des boutiques d'applications, s'il souhaite utiliser SMART HOME by hornbach via une application.
  - i. L'appareil mobile doit être à jour (logiciel actuel).
- g. Installation de l'application HORNBAACH, si le client souhaite utiliser SMART HOME by hornbach via l'application.
  - i. L'application est disponible gratuitement pour iOS (App Store) et Android (Play Store) et doit être installée sur un appareil mobile compatible.
- h. Première configuration via un navigateur Internet, à partir d'un appareil se trouvant dans le même segment réseau que la passerelle SMART HOME by hornbach, ainsi que première connexion de la passerelle
- i. Mises à jour
  - i. Le client est tenu d'effectuer sans délai, dès leur publication, les mises à jour du logiciel fourni par HORNBAACH lorsque celles-ci contiennent des correctifs (corrections de bogues). La mise à jour du micrologiciel de la passerelle SMART HOME by hornbach s'effectue automatiquement dès qu'une connexion Internet est disponible.
  - ii. Le client est également responsable des mises à jour des autres appareils qu'il utilise et qui sont nécessaires au fonctionnement de SMART HOME by hornbach (p. ex. le micrologiciel du routeur), notamment pour combler d'éventuelles failles de sécurité qui pourraient causer un dommage au client lui-même ou à HORNBAACH.
- j. Appareils Smart Home compatibles (actionneurs et capteurs de même que les dispositifs domotiques)
  - i. Les actionneurs commandent activement un processus (p. ex. thermostat, interrupteur, prise, sirène)
  - ii. Les capteurs sont des dispositifs de mesure (p. ex. contact porte/fenêtre, compteur d'électricité, capteur d'ambiance, de température et humidité de l'air, détecteur de fumée, détecteur de mouvement).
  - iii. Les dispositifs domotiques sont des appareils intégrant un ou plusieurs actionneurs ou capteurs et compatibles avec le service HORNBAACH proposé (p. ex. une lampe couplée à un détecteur de mouvement).

## 8. Objet et lieu d'utilisation du service

- a. La finalité exclusive de SMART HOME by hornbach est une utilisation dans un cadre privé par un client (voir point 6), qui est l'utilisateur final des appareils Smart Home et qui remplit les conditions préalables requises (voir point 7),
- b. à condition que les appareils Smart Home et l'infrastructure Smart Home associée (« infrastructure Smart Home ») soient utilisés exclusivement conformément aux notices d'utilisation correspondantes et autres informations produit (notamment les avertissements, utilisations prévues) des produits correctement installés,
- c. et que l'infrastructure Smart Home, même en l'absence d'indications contraires dans les guides d'utilisation et informations produit, ne soit utilisée que de manière à exclure tout risque pour des personnes ou des biens (p. ex. visiteurs, occupants, animaux, objets de valeur). En cas de doute, seule une utilisation sécurisée est autorisée ; par exemple, si un risque existe lors d'une utilisation non surveillée, alors seule une utilisation surveillée est permise,
  - i. et le client est tenu de vérifier régulièrement la bonne capacité de fonctionnement de l'infrastructure Smart Home, y compris pour les appareils pouvant en principe fonctionner sans surveillance, ainsi qu'à des occasions particulières (p. ex. en cas d'utilisation pour la fermeture automatique de fenêtres après une alerte météo), ou de charger un tiers de cette vérification afin d'éviter tout dommage,
  - ii. et l'infrastructure Smart Home ne doit en aucun cas être utilisée pour contrôler ou surveiller des appareils nécessitant un niveau élevé de fiabilité, par exemple des appareils médicaux,
  - iii. et, par ailleurs, l'infrastructure Smart Home doit être utilisée de manière à éviter ou à minimiser les dommages — notamment les pertes de données — même en cas de dysfonctionnement d'un ou plusieurs éléments, par exemple grâce à des sauvegardes répétées régulières en dehors de l'infrastructure Smart Home,
  - iv. étant entendu que les fonctions Smart Home ne peuvent pas remplacer un système d'alarme sans fil complet, un détecteur d'incendie ou d'autres éléments de sécurité.

**Attention:** En raison d'imprévues liées aux technologies de communication externes, sur laquelle HORNBAACH n'a aucune influence, une fausse alerte, un message erroné ou l'absence de notifications ne peuvent être totalement exclus. HORNBAACH ne garantit donc pas une transmission et une réception des notifications sans perturbation ni erreur. En cas d'alarme, HORNBAACH recommande systématiquement de contacter une personne facilement joignable sur place (voisin ou autre) avant d'alerter les pompiers, la police ou des services similaires, afin d'éviter les frais liés à une intervention en cas de fausse alerte.
- d. L'utilisation à des fins commerciales ou professionnelles indépendantes ainsi que l'utilisation pour ou par des tiers sont expressément exclues de l'usage prévu. Les prestations fournies par HORNBAACH ne doivent ni être transmises à des tiers ni cédées à des tiers pour leur usage exclusif, que ce soit à titre privé, commercial ou professionnel indépendant. Le client n'est en outre pas autorisé à se présenter auprès de tiers comme prestataire de services en utilisant ces prestations. Tout usage abusif des prestations fournies au-delà de l'objet du contrat est interdit. En particulier, le client ne doit pas perturber l'infrastructure utilisée (par exemple les serveurs de HORNBAACH) ou le service pour permettre la prestation, ni contribuer à une telle perturbation. Toute tentative de perturbation du service peut donner lieu à des poursuites pénales et/ou civiles, et entraîner notamment la résiliation extraordinaire du présent contrat par HORNBAACH.
- e. Le service ne peut être utilisé que pour des appareils Smart Home exploités en Suisse ou en Allemagne.

## 9. Prestations de HORNBACK

- a. SMART HOME by hornbach permet au client, lorsque les conditions préalables côté client sont remplies, de contrôler des appareils Smart Home via la passerelle SMART HOME by hornbach au moyen de l'application HORNBACK installée sur des appareils mobiles ou via un navigateur Internet, dans le cadre de la finalité d'utilisation prévue et aux lieux d'utilisation concernés.
- b. HORNBACK met à disposition du client, pour l'utilisation du service Smart Home:
  - i. La possibilité de créer un compte client HORNBACK.
  - ii. La possibilité de télécharger l'application HORNBACK pour un contrôle simple des appareils connectés.
  - iii. Un assistant de configuration pour la première inscription de la passerelle SMART HOME by hornbach.
  - iv. Un assistant de connexion pour le premier appairage des appareils avec la passerelle.
- c. Un assistant pour la configuration d'automatisations, par exemple : chauffage programmé, fonction « lumière allumée » en cas de mouvement détecté par un capteur.
- d. Notifications Smart Home  
Le client peut recevoir sur son smartphone des notifications push concernant certains événements via l'application SMART HOME by hornbach. Le client peut définir lui-même s'il souhaite recevoir ces notifications et pour quels événements. Cette fonction peut être désactivée à tout moment par le client.
- e. Si le client peut utiliser des services allant au-delà de l'étendue des prestations convenues contractuellement, il n'existe aucun droit à cet égard. En cas de suspension de telles prestations, le client ne peut donc faire valoir aucun droit (notamment aucun droit lié à un défaut).
- f. Assistance
  - i. Assistance en ligne  
HORNBACK met à disposition un support en ligne approprié (actuellement par exemple sous forme de FAQ, conseils, instructions, etc.) sur son site web <http://www.hornbach.de/projekte/smart-home-by-hornbach/>.
  - ii. Assistance téléphonique  
HORNBACK répond aux questions relatives aux problèmes d'installation et de fonctionnement de SMART HOME by hornbach au numéro 06348 – 606070.
- g. Fenêtres de maintenance
  - i. Pour des raisons de maintenance (p. ex. modifications et mises à jour de la configuration du serveur), les services SMART HOME by hornbach peuvent être temporairement indisponibles (fenêtres de maintenance).
  - ii. Si les fenêtres de maintenance ne sont pas de courte durée, le client en est informé à l'avance. Par ailleurs, les opérations de maintenance ne sont pas effectuées le soir et la nuit (de 22 h à 5 h) sauf en cas de nécessité absolue.
- h. Disponibilité  
HORNBACK garantit une disponibilité annuelle du service de 98%, en dehors des heures comprises entre 22h00 et 5h00.
- i. Exploitation des composants du serveur et du système  
Les composants du serveur et du système nécessaires au fonctionnement de la plateforme SMART HOME by hornbach sont hébergés dans un centre européen et sont en particulier sécurisé contre les accès non autorisés. La connexion Internet du cluster informatique est redondante et assure une vitesse de transmission conforme à l'état actuel de la technique.
- j. Mises à jour, erreurs de micrologiciel et de logiciel  
HORNBACK met régulièrement à disposition des mises à jour pour le micrologiciel et le logiciel HORNBACK, qui peuvent contenir des nouveautés et/ou des correctifs. HORNBACK ne prend en charge en principe que la version

actuelle du micrologiciel et du logiciel. HORNBAACH n'est pas tenue de fournir des extensions ou améliorations qui ne sont pas nécessaires au maintien de la conformité contractuelle de SMART HOME by hornbach.

- k. HORNBAACH continuera à développer les services SMART HOME by hornbach et à les adapter aux progrès techniques ainsi qu'aux exigences légales. HORNBAACH se réserve dès lors le droit d'actualiser SMART HOME by hornbach afin de pouvoir l'adapter à un nouvel environnement technique ou à l'évolution des habitudes des utilisateurs. HORNBAACH en informera le client, sans que cela n'entraîne de coûts supplémentaires pour celui-ci.

## **10. Importance de la connexion à la plateforme SMART HOME by hornbach**

- a. La connexion à la plateforme SMART HOME by hornbach est nécessaire au bon fonctionnement de la solution Smart Home.
- b. Une perturbation de cette connexion peut survenir en raison d'une défaillance des appareils ou des connexions Internet du client et/ou par une défaillance des connexions Internet ou des serveurs relevant de HORNBAACH, ainsi que pendant les fenêtres de maintenance.
- c. En cas de telle perturbation, toutes les automatisations Smart Home préprogrammées restent actives (pour autant que les autres conditions soient remplies, en particulier que la passerelle SMART HOME by hornbach soit alimentée en électricité). Toutefois, des modifications des automatisations ne peuvent plus être effectuées. De même, les notifications ne peuvent plus être envoyées ni reçues, et il n'est plus possible de consulter l'état des appareils depuis l'extérieur.

## **11. Droits d'utilisation du micrologiciel et du logiciel**

- d. Le client obtient, pour la durée du contrat Smart Home, un droit d'utilisation non exclusif et non sous-licenciable sur le micrologiciel et le logiciel aux fins de l'usage prévu par le contrat. Il en va de même pour les mises à jour.
- e. Le client n'est autorisé à utiliser le micrologiciel et le logiciel mis à disposition que conformément aux dispositions contractuelles et ne peut en aucun cas les modifier lui-même. Il est notamment interdit de copier, d'éditer, de transmettre, de modifier, de décompiler ou de transformer le micrologiciel ou le logiciel (reverse engineering). Les dispositions légales impératives du droit d'auteur applicable et des autres droits voisins demeurent inchangés.

## **12. Responsabilité pour SMART HOME by hornbach pendant la durée contractuelle**

Concernant la responsabilité pour SMART HOME by hornbach (y compris le micrologiciel et le logiciel mis à disposition pour la fourniture de cette prestation, voir point 9) pendant la durée contractuelle due (voir point 13), les dispositions suivantes s'appliquent :

- a. HORNBAACH est responsable envers le client en cas de faute intentionnelle et de négligence grave, dans les cas de responsabilité sans faute (par ex. responsabilité au titre d'une garantie, responsabilité conformément à la législation sur la responsabilité du fait des produits), en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé, en cas d'actes illicites, en cas de dol ainsi qu'en cas de violation d'obligations contractuelles essentielles prévues par la loi. Une obligation contractuelle essentielle est une obligation dont l'exécution permet la bonne exécution du contrat et au respect de laquelle l'autre partie peut légitimement s'attendre. Les dispositions impératives du droit applicable, en particulier de la législation sur la responsabilité du fait des produits ainsi que les autres dispositions relatives à la responsabilité pour les dommages corporels, demeurent réservées. Pour le reste, la responsabilité de HORNBAACH envers le client est exclue.

- b. HORNBAACH n'assume aucune responsabilité, dans le cadre des présentes Conditions Smart Home, pour les dommages résultant de dysfonctionnements ou de problèmes techniques d'appareils Smart Home, ni pour les produits et services fournis par des tiers, notamment pour le fonctionnement de l'accès Internet du client ou pour l'alimentation électrique.

### **13. Durée et résiliation de SMART HOME by hornbach, droits découlant du présent contrat**

- c. Le contrat commence avec la confirmation de l'inscription ([voir point 5 de ces Conditions Smart Home](#)). La relation contractuelle prend fin automatiquement 24 mois après le jour où le client a conclu avec HORNBAACH, avant l'inscription, le contrat d'achat de la passerelle SMART HOME by hornbach (durée du contrat). HORNBAACH peut proposer au client de continuer à fournir les prestations prévues par le contrat même après l'expiration de la durée contractuelle ; le client n'a toutefois aucun droit à la poursuite des prestations. Pour la poursuite du contrat prévue pour une durée indéterminée, les points 1, 3, 6 à 11 ainsi que 13 b) à d) des présentes Conditions Smart Home s'appliquent en conséquence. Les deux parties contractantes peuvent, en cas de poursuite des prestations, résilier la relation contractuelle supplémentaire alors existante par écrit (lettre, fax, e-mail, etc.). Le délai de résiliation est d'un mois. Le droit de résiliation pour juste motif demeure inchangé. Le client peut également déclarer la résiliation indirectement en fermant son compte client.
- d. Avec la fin du contrat SMART HOME by hornbach, les droits du client d'utiliser le micrologiciel et le logiciel Smart Home expirent. La résiliation n'affecte pas les éventuels contrats d'achat conclus avec HORNBAACH concernant des appareils Smart Home, en particulier la passerelle SMART HOME by hornbach. Après la fin du contrat, il n'existe plus aucune connexion à la plateforme HORNBAACH.
- e. Le client ne peut pas transférer les droits et obligations découlant du présent contrat à un tiers. HORNBAACH est autorisée à faire exécuter les prestations prévues par ce contrat par des sous-traitants.